

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 4 JUILLET 2023**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents excusés avec pouvoir : 8

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation** : 28 juin 2023

**Date d'affichage** : 28 juin 2023

#### **Étaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Marinette SERVAN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

#### **Étaient excusés :**

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Clément JACQUIER.  
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.

Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Christian BARTHELEMY

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Mme Sandra KIENTZI.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques FAGARD.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Leila CHEVALIER.

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques PERTEK.

#### **Était absent :**

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2023-07/60 : CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS  
ENTRE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE  
(SAEM) CITADIS ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE  
(SPL) TERRITOIRE VAUCLUSE - APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401000-20230704-DEL\_2023\_07

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par délibération de leurs conseils d'administrations respectifs, le 30 mars dernier, la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) CITADIS et la Société Publique Locale (SPL) TERRITOIRE VAUCLUSE se sont prononcées favorablement en faveur de la création d'un groupement d'employeurs entre les deux sociétés, permettant la mutualisation des personnels.

Le groupement d'employeurs prendra la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et aura pour objet exclusif la mise à disposition, auprès de ses membres et dans le cadre de leurs activités telles qu'elles résultent de leur objet social, des salariés liés au groupement par un contrat de travail.

Vu l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de commerce ;

Considérant la représentation de la commune de Valréas au sein de la SPL Territoire Vaucluse, il convient, dans le cadre de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver au préalable cette évolution et d'autoriser notre représentant à voter en faveur de ce projet lors du prochain conseil d'administration de la SPL, avant la création effective du groupement ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 26 voix POUR (dont 7 pouvoirs) et 2 voix CONTRE (dont 1 pouvoir)**

- **APPROUVE** la création du Groupement d'Employeurs entre la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) CITADIS et la Société Publique Locale (SPL) TERRITOIRE VAUCLUSE dont les projets de statuts et de règlement intérieur sont annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant de la commune de Valréas, à savoir M. le Maire, à voter en faveur des résolutions au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) TERRITOIRE VAUCLUSE concrétisant la création du groupement d'employeurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tout document relatif à ce dossier.

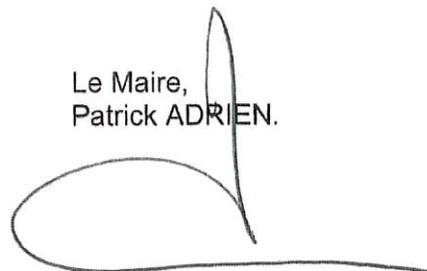
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Christiane MERY  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : - 6 JUIL. 2023

Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 7 JUIL. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20230704-DEL\_2023\_07